



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Septembre 2016

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
12/09/2016

Date d'affichage  
20/09/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

**Délibération n° 2016-9-56**

**Objet : Emprunt**

L'an deux mille seize  
Le lundi dix neuf septembre  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.  
Etaient présents :  
DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.  
Absentes et excusées : LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), LE DÛ Sylvie.  
Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

### EMPRUNT PARKING ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour procéder à la réalisation du parking de l'école, la commune doit recourir à l'emprunt pour 130 000 Euros.

Madame le Maire rend compte de la proposition des 3 organismes bancaires consultés :

	Taux fixe	Taux variable	Durée
<b>Crédit Agricole</b>	0,85%		15 ans
	130 000,00 €		
<b>Crédit Mutuel</b>	1,22%		15 ans
	130 000,00 €		
<b>Caisse des Dépôts</b>	1,14%	1,75%	20 ans
	65 000,00 €	65 000,00 €	

La commission des finances réunie le vendredi 15 septembre a retenu la proposition du Crédit Agricole au taux fixe et à échéances de capital constant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt de 130 000 Euros au taux fixe de 0.85 % avec des échéances trimestrielles à capital constant. Les frais et commissions s'élèvent à 0.15 % du montant du financement déduits du 1<sup>er</sup> déblocage des fonds, soit 195 Euros.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 Septembre 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
12/09/2016

Date d'affichage  
20/09/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

**Délibération n° 2016-9-57**

**Objet : Vente du chemin  
rural**

L'an deux mille seize

Le lundi dix neuf septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

**VENTE DU CHEMIN RURAL**

**Vu** le Code rural et de la Pêche Maritime, et notamment l'article L. 161-10 ;

**Vu** le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment son article L 110-2 ;

**Vu** le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141 10 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article I 2241-1 ;

**Vu** le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux ;

**Vu** le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

**Vu** la délibération en date du 9 mai 2016, décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime ;

**Vu** l'arrêté municipal en date du 30 mai 2016 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin 2016 au 04 juillet 2016,

**Vu** la délibération en date du 21 septembre 2015 décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure ;

**Vu** l'avis de France domaine en date du 13 septembre 2016

Considérant que France Domaine a estimé la valeur du chemin rural sis Kerbiguet à 300 Euros (trois cents Euros).

;

**DECIDE**

- De fixer le prix de vente à 300 Euros,
- De vendre le chemin rural à Monsieur Samuel CONAN au prix susvisé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;
- De dire que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur

L'acte de cession étant réalisé en la forme administrative, Monsieur Daniel ROPERS, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné afin de représenter la Commune lors de la signature de l'acte, Madame Le Maire étant habilitée à le recevoir et l'authentifier en vue de la publication par le service de la publicité foncière.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 20 septembre 2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 Septembre 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
12/09/2016

Date d'affichage  
20/09/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

**Délibération n° 2016-9-58**

**Objet : DIA**

L'an deux mille seize

Le lundi dix neuf septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, MOREAU Sandrine, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : KERENEUR Claudine.

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA N°6 : ZA 94 – Sant Breiz – PROSSER Sheila  
DIA N°7 : A 703 – St Fiacre – TARDIVEL Marie-Christine  
DIA N°8 : ZH 2 – Traou Meur – ROLLAND Thierry  
DIA N°9 : A 268 - 14, Pors Lan – MAHE Louise  
DIA N°10 : A 1189 – 27, Rue de La Résistance – Fabien THOMAS  
DIA N°11 : D 1099 – Keradenen – LE MICHEL Sylvain  
DIA N°12 : B 1151 – 18, Kernevez – LE BOZEC Martial

Le Maire  
Anne DELTHEIL

